

10, avenue de Kéradenec 29000 Quimper

Téléphone : 02.98.52.11.65

Mail : contact@dojo-sanshiro.frWeb : www.dojo-sanshiro.fr

FICHE D'ADHESION SAISON 2022/2023

NOM : Prénom :

Sexe : Né(e) le : à : Dépt. : Nationalité :

Domicilié N° : Rue :

Ville : Code postal : 29

Profession des parents : Père : Mère :

Dom : Bureau :

Portable : 06 E-mail : @

Je m'inscris au Dojo SANSHIRO afin de pratiquer le judo, le jujitsu et D.A. Je ne pourrai monter sur le tatami qu'après avoir remis au Dojo SANSHIRO un dossier complet soit : la fiche d'adhésion, 1 photo d'identité, le certificat médical (**portant la mention «ne présente pas de contre indication à la pratique du judo en compétition » pour les judokas majeurs**), la demande de licence F.F.J.D.A et le règlement.

Judo enfants né(e)s en 2018, 2017 et 2016 : (1er chèque de 80 € encaissable immédiatement, 2è chèque de 50 € au 15/11 et 3è chèque de 50 € au 15/01)	Cotisation + licence F.F.J.D.A (41€ inclus)	180 €
Judo né(e)s en 2003 et après : (1er chèque de 100 € encaissable immédiatement, 2è chèque de 60 € au 15/11 et 3è chèque de 60 € au 15/01)	Cotisation + licence F.F.J.D.A. (41€ inclus)	220 €
Judo né(e)s en 2002 et avant : (1er chèque de 130 € encaissable immédiatement, 2è chèque de 60 € au 15/11 et 3è chèque de 60 € au 15/01)	Cotisation + licence F.F.J.D.A. (41€ inclus)	250 €
Etudiants scolarisés hors région quimpéroise : (1er chèque de 80 € encaissable immédiatement, 2è chèque de 50 € au 15/11 et 3è chèque de 50 € au 15/01)	Cotisation + licence F.F.J.D.A (41€ inclus)	180 €

Je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur du Dojo SANSHIRO ci-dessous et m'engage à le respecter :

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration du Dojo SANSHIRO, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe les règles de fonctionnement en complément de celles qui sont déjà définies dans les statuts du club. Le Bureau du club est chargé de veiller à l'application de celles-ci.

A - PRINCIPES GENERAUX

Article 1 : Pour le bon déroulement de ses activités et afin d'atteindre au mieux ses objectifs, le Bureau demande à chacun des membres d'adhérer au règlement intérieur au moment où il prend sa licence.

Article 2 : Les Professeurs et dirigeants souhaitent remplir leur mission d'enseignement, d'entraînement et de préparation (tant physique que psychologique) de nos jeunes sportifs, avec le soutien des parents. L'application du règlement intérieur s'effectue sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Article 3 : Tout adhérent est affilié à la F.F.J.D.A. (Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées) par le biais de la licence. L'année s'étend comme l'année sportive, du 1er septembre au 31 août, sous réserve de modification du règlement des licences de la F.F.J.D.A.

B – COTISATIONS

Article 4 : Tout acompte versé lors d'éventuelles pré-inscriptions reste acquis au club y compris en cas de défection.

Article 5 : Le montant des cotisations, établi par le Bureau, est dû même si un adhérent quitte le club en cours de saison sportive (sauf cas exceptionnel soumis au Bureau). Les cotisations ne comprennent pas les inscriptions aux stages.

Article 6 : L'ACCES SUR LE TATAMI N'EST AUTORISE QU'AUX PERSONNES A JOUR DE LEUR COTISATION + LICENCE ET AYANT REMIS UN DOSSIER COMPLET.

Article 7 : Les inscriptions en cours d'année sont possibles, sous réserve de la place disponible. Les cotisations sont alors au prorata du temps restant à effectuer.

Article 8 : La cotisation annuelle ainsi que la licence ne sont en aucun cas remboursables (sauf cas exceptionnel soumis au Bureau).

C – ENTRAINEMENTS, COMPETITIONS ET CHAMPIONNATS

Article 9 : Les entraînements sont assurés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 10 : AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES PROFESSEURS, LES PARENTS ET D'UNE FACON GENERALE LES VISITEURS NE SONT PAS ADMIS A SUIVRE LES COURS.

D – UTILISATION DU DOJO

Article 11 : Tout membre de l'association pratiquant le judo est tenu de respecter en tous points le règlement intérieur du Dojo SANSHIRO.

Article 12 : Toute dégradation volontaire à l'encontre des installations du Dojo SANSHIRO entraînera pour le fautif la prise en charge totale des réparations.

E – PROFESSEURS

Article 13 : Les professeurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le Club,
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le **Dojo SANSHIRO** et les Clubs qui nous reçoivent,
- à assurer régulièrement et avec ponctualité, leurs tâches (entraînement et encadrement des judokas, formation des équipes),
- à suivre des formations,
- à informer le Bureau des événements important survenu au sein du **Dojo SANSHIRO**,
- à avoir un langage correct et de façon générale, un comportement sportif et correct tant vis à vis de ses partenaires que des judokas et de tout autre membre du Club ou des Clubs rencontrés.

F– JUDOKAS

Article 14 : Le judoka s'engage:

- à participer régulièrement aux entraînements ainsi qu'aux rencontres et compétitions et être à l'heure exacte sur le tatami,
- à suivre avec sérieux toutes les consignes des professeurs,
- à avoir son judogi, propre et en bon état,
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements sportifs,
- à respecter les décisions prises par les professeurs, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- à avoir un langage correct et de façon générale, un comportement sportif, tant vis à vis de ses professeurs que de tout autre membre du Club ou des Clubs rencontrés.

G– PARENTS

Article 15 : Les parents sont invités :

- à faire comprendre et respecter le présent règlement par leurs enfants,
- à prendre contact avec les responsables pour toute demande d'information,
- à avoir un comportement sportif correct lors des manifestations,
- à participer, s'ils le désirent à la vie du Club (compétitions, déplacements, sponsoring, ...) en liaison étroite avec les responsables du **Dojo SANSHIRO**,
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable,

H– DROIT A L'IMAGE

Article 16 : Les adhérents ou leurs parents (pour les adhérents mineurs) autorisent la diffusion de photos les représentant sur le site web et tout support de communication de l'association.

I– CONCLUSION

Article 17 : Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter le présent règlement.

Article 18 : Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Conseil d'Administration qui se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Signature de l'adhérent :

Date :

AUTORISATION PARENTALE ET D'INTERVENTION MEDICALE (pour les adhérents mineurs)

Je soussigné(e) M. Mme NOM : Prénom : Qualité :
domicilié(e) N°: Rue : Ville : Code Postal :
(si différent) dom : bur :
Représentant légal de NOM : Prénom :

- **autorise mon enfant mineur** à pratiquer **LE JUDO**.
- **autorise les dirigeants du Dojo SANSHIRO** ainsi que leurs représentants délégués, à prendre toute mesure nécessaire par l'état de santé de mon enfant en cas d'hospitalisation d'urgence :

1.- à QUIMPER, à me faire diriger sur : le centre hospitalier LAENNEC

2 - pendant les déplacements, à me faire diriger sur l'établissement hospitalier le plus proche.

Médecin traitant :

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

Date :

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE (pour les adhérents majeurs)

Je soussigné(e) M. Mme NOM : Prénom : Code Postal :
domicilié(e) N°: Rue : Ville :
(si différent) dom : bur :

- **autorise les dirigeants du Dojo SANSHIRO** ainsi que leurs représentants délégués, à prendre toute mesure nécessaire par mon état de santé en cas d'hospitalisation d'urgence :

1.- à QUIMPER, à me faire diriger sur : le centre hospitalier LAENNEC

2 - pendant les déplacements, à me faire diriger sur l'établissement hospitalier le plus proche.

Médecin traitant :

SIGNATURE :

Date :

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »